

Retrait de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie

L'UNESCO compte parmi ses membres trois Etats satellites de l'U.R.S.S.: la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Le premier pays n'a pas participé à la cinquième session, tandis que les deux autres annoncèrent, dès la première séance, leur intention de se retirer si la Conférence refusait d'accéder à leur demande d'exclure la délégation de la Chine nationaliste. C'est le Comité de vérification des pouvoirs, que présidait M. Jean Désy, qui fut saisi de cette question.

Il devint bientôt évident, à ce comité, que l'on ne pourrait présenter un rapport acceptant ou refusant carrément les lettres de créance de la délégation de la Chine nationaliste. On commença donc par noter qu'en vertu du règlement intérieur de l'UNESCO, la délégation chinoise pouvait siéger tant qu'on n'aurait pas disposé des objections formulées contre ses titres à la représentation. De leur côté, les délégations de la Yougoslavie et de l'Inde rejetèrent la thèse des Etats-Unis, à savoir que la question était d'ordre purement technique et que l'UNESCO n'avait pas compétence pour trancher le problème dans son ensemble, étant donné que la qualité de membre des Nations Unies, dont jouissait encore la Chine nationaliste, impliquait pour celle-ci le droit de faire partie de l'UNESCO. Elles signalèrent que la participation de la délégation de la Chine nationaliste ne pouvait servir aux buts de l'Organisation, du fait de l'impossibilité où se trouvait ce Gouvernement de remplir ses obligations dans le cadre de la constitution de l'UNESCO.

Finalement, les membres du comité conclurent à l'admissibilité de la délégation chinoise à l'UNESCO, tout en recommandant à la Conférence de prier le Secrétaire général des Nations Unies d'inviter le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à déterminer laquelle délégation, communiste ou nationaliste, devrait représenter la Chine.

L'espagnol devient langue de travail

Jusqu'à la cinquième session, l'anglais et le français étaient les seules langues de travail officielles de l'UNESCO. A partir de la troisième session cependant, on avait décidé de considérer l'espagnol comme langue de travail lorsqu'on disposerait des facilités voulues pour l'interprétation simultanée. A Florence, l'espagnol fut adopté comme langue de travail officielle. Les frais annuels qu'entraîneront l'usage de cette langue aux sessions de la Conférence générale et la publication en espagnol des documents de l'UNESCO se chiffreront, croit-on, à environ \$125,000.

Conclusions

La cinquième session de la Conférence générale a réussi à définir plus nettement les buts essentiels de l'Organisation et a posé de façon pressante aux Etats membres la question de l'orientation future de l'UNESCO. Par ailleurs, l'esprit d'autocritique manifesté à Florence par les membres du secrétariat indique que l'UNESCO s'achemine rapidement vers la maturité. Il serait néanmoins téméraire de croire que l'Organisation pourra maintenant travailler sans obstacle à réaliser son but ultime, qui est de favoriser la concorde internationale par l'éducation, la science et la culture. Si elle a pu jusqu'ici s'attaquer à de graves problèmes, elle a dû se résigner à en éluder d'autres, dont plusieurs d'un caractère purement technique. Il faut donc s'attendre que l'Organisation affronte à nouveau les critiques et de ses partisans et de ceux qui ne voient aucune utilité pratique à son activité. On doit cependant reconnaître que l'UNESCO accomplit dans plusieurs domaines une oeuvre nécessaire et fructueuse et que les membres de son secrétariat sont aussi compétents que consciencieux.